



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – n° 85-002-XPF Vol. 17 no. 3 au catalogue

DÉPENSES DE LA JUSTICE AU CANADA

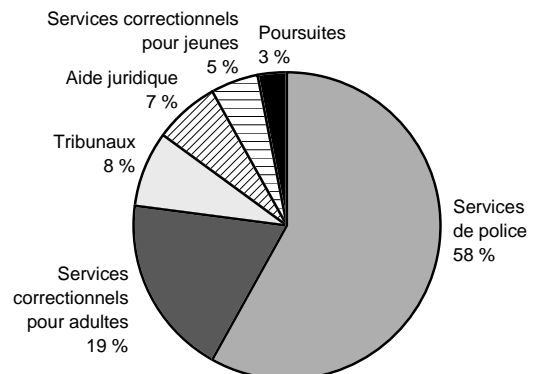
Programme de l'intégration et de l'analyse

Faits saillants

- Les services de police, les tribunaux et les services correctionnels ont compté pour 3 cents de chaque dollar dépensé en 1994-1995. Cette proportion est faible si on la compare à celle qui a été consacrée à l'éducation (12 cents), à la santé (13 cents) et aux services sociaux (24 cents).
- Les dépenses gouvernementales au titre des services de police, des tribunaux, des services correctionnels, de l'aide juridique et des poursuites pénales ont atteint près de 10 milliards de dollars en 1994-1995, ou 340 \$ par habitant au Canada.
- Plus de la moitié de ce montant a été consacré aux services de police (58 %), et environ le cinquième (19 %) aux services correctionnels pour adultes. Le reste a été absorbé par les tribunaux (8 %), l'aide juridique (7 %), les services correctionnels pour jeunes (5 %) et les poursuites (3 %).
- Depuis 1988-1989, le montant total des dépenses a progressé de 13 % après correction de l'inflation. La plus grande partie de cette augmentation s'est produite avant 1990-1991; les dépenses ont augmenté de 4 % seulement entre 1990-1991 et 1994-1995, suivant le ralentissement enregistré dans l'économie de 1990 à 1992. En 1994-1995, le montant par habitant (après correction de l'inflation) a été légèrement inférieur à ce qu'il était en 1990-1991.
- Dans les secteurs de compétence, les dépenses par habitant en 1994-1995 ont généralement été égales ou légèrement supérieures à celles qui avaient été déclarées quatre années auparavant. Il y a quatre exceptions notables : les coûts par habitant en dollars constants ont été un peu plus faibles au Québec, en Alberta et au Yukon par rapport aux niveaux de 1990-1991, et modérément plus élevés en Colombie-Britannique.
- Alors que les dépenses par habitant au titre des services de police, des services correctionnels pour adultes et des tribunaux ont été relativement stables depuis le début des années 1990, les dépenses au chapitre d'autres services de justice se sont accrues. Depuis 1990-1991, les dépenses par habitant, en dollars constants, des services correctionnels pour jeunes et, tout particulièrement, de l'aide juridique ont enregistré une hausse.

Figure 1

Dépenses gouvernementales au titre des services de justice, Canada, 1994-1995



Total des dépenses : 10 milliards de dollars
Total par habitant : 340 \$

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Prix : Canada : 10.00 \$ l'exemplaire,
90.00 \$ par année
États-Unis : 12.00 \$ US l'exemplaire,
108.00 \$ US par année
Autres pays : \$14.00 \$ US l'exemplaire,
126.00 \$ US par année
Pour commander les publications de
Statistique Canada, veuillez composer
notre numéro national sans frais 1 800
267-6677 ou communiquer par
internet : order@statcan.ca

Janvier 1997
ISSN 1205-8882

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1997

Tous droits réservés. Il est interdit de
reproduire ou de transmettre le
contenu de la présente publication,
sous quelque forme ou par quelque
moyen que ce soit, enregistrement sur
support magnétique, reproduction
électronique, mécanique, photo-
graphique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de
recouvrement, sans l'autorisation écrite
préalable des Services de concession
des droits de licence, Division du
marketing, Statistique Canada, Ottawa,
Ontario, Canada
K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du
Canada repose sur un partenariat bien
établi entre Statistique Canada et la
population, les entreprises et les
administrations canadiennes. Sans
cette collaboration et cette bonne
volonté, il serait impossible de produire
des statistiques précises et actuelles.

Le papier utilisé dans la présente publi-
cation répond aux exigences minimales
de l'American National Standard for
Information Sciences - "Permanence
of Paper for Printed Library Materials",
ANSI Z39.48 - 1984.



Normes de service au public

Afin de maintenir la qualité du service
au public, Statistique Canada observe
des normes établies en matière de
produits et de services statistiques, de
diffusion d'information statistique, de
services à recouvrement des coûts et
de services aux répondants. Pour
obtenir une copie de ces normes de
service, veuillez communiquer avec le
Centre de consultation régional de
Statistique Canada le plus près de chez
vous.

Introduction

Les restrictions financières constituent l'un des plus gros défis auxquels font face les gouvernements canadiens pendant les années 1990. Le secteur de la justice ne fait pas exception. À l'instar de tous les organismes financés par des fonds publics, ceux qui fournissent des services de justice sont constamment à la recherche de nouvelles façons de concilier les attentes des citoyens avec les restrictions financières.

Le secteur de la justice nous fournit une multitude d'exemples de mesures d'économie déjà mises en oeuvre. Ainsi, on encourage les règlements hors cour en offrant des services de médiation en matière civile ainsi que d'autres méthodes de règlement des différends. La nouvelle approche préventive pourrait également permettre de réaliser des économies. Jusqu'ici, le système de justice s'est attaché presque exclusivement à réagir aux crimes déjà commis plutôt qu'à s'attaquer à ce que l'on croyait être des facteurs concourants à la criminalité. Dans l'avenir prévisible, les Canadiens peuvent s'attendre à des mesures de prévention beaucoup plus énergiques et, plus particulièrement, à des stratégies communautaires faisant appel à des services éducatifs, des services de santé et des services sociaux. Cette approche utilisée par plusieurs secteurs de compétence, est fondée sur la perception qu'il existe un lien entre les conditions sociales et la justice pénale.

Le présent *Juristat* répond à des questions concernant le coût relatif des services de justice dans le contexte des dépenses gouvernementales totales, et il examine les changements qui se sont produits avec le temps. En outre, il présente des profils financiers de six grands services de justice : les services de police, les tribunaux, les services correctionnels pour adultes, les services correctionnels pour jeunes, l'aide juridique et les poursuites. Il analyse également certaines des initiatives mises en oeuvre pour fournir aux contribuables des services plus efficaces et plus économiques.

Tendances des dépenses gouvernementales totales

Les montants consacrés aux services de justice sont comparables à ceux qui sont affectés à l'environnement, aux loisirs et à la culture (voir *Système de gestion financière*). En 1994-1995, les dépenses au titre des services de police, des tribunaux et des services correctionnels - les composantes les plus coûteuses du système de justice officiel - ont compté pour environ 3 cents de chaque dollar dépensé. Cette proportion est faible comparativement aux montants qui sont consacrés à l'éducation (12 cents), à la santé (13 cents) et aux services sociaux¹ (24 cents).

Depuis le début des années 1970, la part des dépenses gouvernementales consacrées aux services de justice et aux services de santé est demeurée relativement constante, alors que les proportions allouées à l'éducation et aux services sociaux ont changé. Par rapport au début des années 1970, les administrations affectent à l'éducation une part plus faible des dollars des contribuables, et une part beaucoup plus importante aux services sociaux (figure 2).

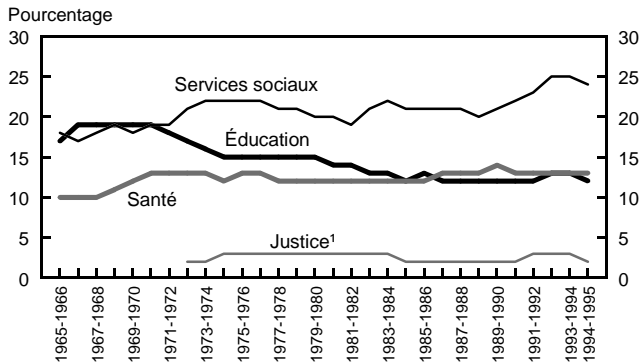
Les dépenses par habitant ont diminué au cours des années 1990

Les dépenses totales des administrations se sont stabilisées au cours des dernières années, après plus de deux décennies de croissance soutenue. Des augmentations de 5 % pendant les années 1970 et de 2 % pendant les années 1980 dans le montant annuel moyen par habitant, en dollars constants, ont été suivies de diminutions pendant la première moitié des années 1990 (figure 3) (voir *Alors, que peut-on acheter avec un dollar de «1986»?*). Ces diminutions tiennent au ralentissement enregistré de 1990 à 1992 dans l'économie canadienne (SC, 1996a).

¹ Les services sociaux comprennent les éléments suivants : la sécurité sociale, les régimes d'avantages en faveur de la population active, les allocations familiales, les avantages aux anciens combattants, le bien-être social, les crédits et remboursements d'impôt, et d'autres services sociaux.

Figure 2

Dépenses au titre de divers services en tant que proportion des dépenses gouvernementales totales, Canada

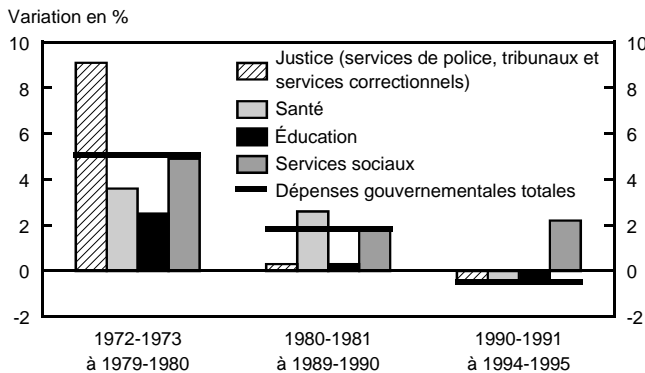


¹ La catégorie Justice comprend les services de police, les tribunaux et les services correctionnels. Les données ne sont pas disponibles pour ces catégories avant 1972-1973.

Source : Statistique Canada, Division des institutions publiques, Système de gestion financière

Figure 3

Variation moyenne annuelle en pourcentage des dépenses par habitant liées à divers services, dollars constants (1986), Canada



Source : Statistique Canada, Division des institutions publiques, Système de gestion financière

Par le passé, les dépenses du système de justice ont suivi une tendance semblable. Par exemple, la croissance a été la plus marquée pendant les années 1970. Au cours de cette décennie, les dépenses par habitant, en dollars constants, au chapitre des services de police, des tribunaux et des services correctionnels ont augmenté en moyenne de 9 % par année, plus rapidement que les dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux². Par contraste, le rythme de croissance des dépenses de la justice a été sensiblement

² Fondé sur des données déclarées pour 1972-1973 à 1979-1980.

plus lent pendant les années 1980 : moins de 1 % par année, en moyenne. Contrairement aux deux décennies précédentes, trois des quatre secteurs ont affiché des réductions de leurs dépenses en dollars constants pendant la première moitié des années 1990. En effet, de légères baisses annuelles dans les dépenses par habitant ont été signalées pour les secteurs de la justice, de la santé et de l'éducation, alors que les dépenses par habitant au chapitre des services sociaux ont affiché une hausse de 2 %.

La reconnaissance des liens entre les secteurs

Étant donné que les dépenses au chapitre des services sociaux représentent une part tellement importante des dépenses gouvernementales totales (24 % en 1994-1995), la hausse des coûts au cours des années a lourdement grevé le trésor public. Les propositions visant à contenir les coûts au moyen d'une réforme du filet de sécurité sociale du Canada sont étroitement reliées à l'attention que porte le secteur de la justice aux conditions sociales comme moyen de prévenir la criminalité, tout particulièrement compte tenu de l'augmentation du nombre de familles à faible revenu et des niveaux élevés de chômage que continuent à afficher les jeunes (SC, 1996a). Des tendances de ce genre montrent l'importance de concevoir des services gouvernementaux dans une optique intégrée où des liens intersectoriels sont évidents. Comme il a déjà été mentionné, un grand nombre des services fournis par des organismes à vocation non juridique - comme les organismes de services sociaux - peuvent être considérés comme des programmes de réduction de la demande de services de justice pénale. (Voir *La prévention du crime au moyen du développement social...*). Par exemple, grâce aux programmes de prévention de la criminalité destinés aux pré-adolescents, les taux de criminalité devraient diminuer lorsque ces derniers arriveront à l'âge de l'adolescence.

La prévention du crime au moyen du développement social

Les programmes de prévention du crime ont sûrement contribué à réduire la criminalité (Conseil national de prévention du crime, 1996). Il existe peu d'études canadiennes sur le sujet, mais des études effectuées aux États-Unis montrent qu'il est rentable d'investir dans la prévention du crime au moyen du développement social. Par exemple, le Perry Pre-school Program (Michigan) a réduit la criminalité chez les adolescents et les adultes, et il s'est traduit par des taux de succès scolaire plus élevés, des taux d'emploi plus élevés, des gains plus élevés et une dépendance moindre à l'égard de l'assistance sociale. Un investissement de 5 000 \$ dans l'éducation de la première enfance a rapporté environ 28 000 \$ en dividendes à la société (Conseil national de la prévention du crime, 1996).

Alors, que peut-on acheter avec un dollar de «1986» ?

L'Indice des prix à la consommation est utilisé pour calculer les dollars constants au cours d'une année de base (1986=100). Pour chaque montant de 100 \$ consacré aux services de justice en 1986, 129 \$ a été dépensé en 1994-1995. Le lecteur ne doit pas oublier que la croissance des coûts ne se traduit pas nécessairement par une croissance du niveau de service. Par exemple, les coûts liés à l'emploi jouent un rôle déterminant dans les dépenses de la justice et, par conséquent, la croissance de ces dépenses est étroitement reliée aux changements qui interviennent dans les salaires, les traitements et les avantages sociaux.

Système de gestion financière

Le Système de gestion financière (SGF) de Statistique Canada, qui est géré par la Division des institutions publiques, fournit des données chronologiques sur les dépenses gouvernementales de 1965-1966 à 1994-1995. Il normalise la présentation des renseignements financiers qui sont déclarés par toutes les administrations du pays. En effet, grâce à un processus de consolidation, les administrations locales, provinciales et fédérales sont traitées comme une seule entité. Le processus élimine les transferts intergouvernementaux, de sorte qu'on peut obtenir une mesure exacte du total des dépenses gouvernementales.

Les fonds consacrés à trois grands services de justice sont consignés par le SGF sous les activités ayant trait à la protection des personnes et des biens : les services de police, les tribunaux, les services correctionnels et la réadaptation. Il convient de mentionner que ces catégories ne correspondent pas exactement aux catégories des enquêtes menées par le CCSJ dans le domaine de la justice, mais elles constituent des indicateurs utiles dans le contexte général des dépenses gouvernementales totales. Les données du CCSJ sont obtenues directement des contacts provinciaux et territoriaux pour chaque service de justice, tandis que les données du SGF sont capturées des états financiers vérifiés de chaque secteur de compétence.

Les dépenses de la justice

Les fonds consacrés par les administrations aux services de police, aux tribunaux, aux services correctionnels, à l'aide juridique et aux poursuites ont totalisé près de 10 milliards de dollars en 1994-1995 (tableau 1). Ce montant représente une augmentation de 13 % en dollars constants depuis 1988-1989.³ La plus grande partie de cette augmentation s'est produite avant 1990-1991; les dépenses ont augmenté de 4 % seulement entre 1990-1991 et 1994-1995, suivant le ralentissement enregistré dans l'économie de 1990 à 1992. Par habitant, les coûts du secteur de la justice en 1994-1995 ont été légèrement inférieurs à ce qu'ils étaient au début de la décennie.

Il importe de souligner que certains services de justice fournis par les administrations ne sont pas inclus dans cette estimation (voir *Au sujet des données...*). Pour cette raison, le chiffre de 10 milliards de dollars ne représente pas toutes les dépenses gouvernementales. Par exemple, les dépenses d'immobilisation comme la construction de prisons sont généralement exclues. De même, les dépenses relatives à l'élaboration de politiques, à la diffusion d'information et à l'exécution de travaux de recherche de nature juridique, ainsi qu'à la fourniture de services directs par des organisations non gouvernementales ne sont pas incluses. L'indemnisation des victimes de crimes est une autre exclusion. Les commissions provinciales d'indemnisation des victimes signalent que les montants accordés aux victimes en 1992-1993 se sont chiffrés à environ 90 millions de dollars⁴.

³ Comme les coûts des services de poursuites ne sont pas disponibles avant 1994-1995, ils sont exclus de ce calcul.

⁴ Ces renseignements ont été fournis par les commissions provinciales d'indemnisation des victimes.

Le coût total s'établit à au moins 340 \$ par personne

Dans l'ensemble, il en a coûté 340 \$ par habitant en 1994-1995 pour fournir les services qui ont été examinés (tableau 1). Les services de police ont représenté la part la plus élevée des fonds consacrés au secteur de la justice (58 %). Venaient ensuite les services correctionnels pour adultes (19 %), suivis des tribunaux (8 %), de l'aide juridique (7 %), des services correctionnels pour jeunes (5 %) et des poursuites (3 %).

Environ 120 000 personnes travaillaient dans cinq des six services (tableau 2)⁵. Depuis 1992-1993, lorsque les administrations sont entrées dans une période de récession, le nombre d'employés a diminué dans la plupart des services (de 2 % dans l'ensemble). C'est tout particulièrement le cas du personnel dans les bureaux centraux des services correctionnels pour adultes, où l'on a enregistré une diminution de 28 % entre 1992-1993 et 1994-1995.

La portion des dépenses du fédéral

Les administrations fédérale, provinciales/territoriales et municipales se partagent le coût de la prestation des services de justice. Dans l'ensemble, l'administration fédérale a absorbé le quart du coût total des services en 1994-1995, cette proportion variant de 16 % pour les poursuites en matière criminelle à 48 % pour les services correctionnels pour adultes (tableau 3). Après correction de l'inflation, les dépenses fédérales par habitant ont été un peu plus élevées en 1994-1995 qu'en 1990-1991.³

Depuis 1990-1991, la portion des dépenses fédérales totales au chapitre des services de police a augmenté (de 3 et 2 points respectivement), alors qu'elle a diminué dans le cas des services correctionnels pour jeunes et dans celui de l'aide juridique (de 6 et de 10 points respectivement). Dans le cas des services correctionnels pour adultes, la part fédérale est demeurée relativement stable au cours de la période de cinq ans.

Niveaux de dépenses dans les provinces

Dans les provinces, les dépenses par habitant engagées en 1994-1995 au chapitre des services de police, des services correctionnels, des tribunaux et de l'aide juridique variaient de 230 \$ au Nouveau-Brunswick à 308 \$ en Ontario (tableau 4). Les niveaux de dépenses en dollars constants étaient soit identiques soit légèrement supérieurs à ceux qui avaient été déclarés en 1990-1991, sauf au Québec, en Alberta et au Yukon où ils ont été un peu plus faibles; par contre, ils étaient moyennement plus élevés en Colombie-Britannique.

Au Québec, où les baisses étaient les plus fortes, les coûts moins élevés des services policiers se sont traduits par des coûts globaux moins élevés en 1994-1995. Contrairement à la plupart des autres secteurs de compétence, la Colombie-Britannique a enregistré une hausse des coûts dans tous les services, mais plus particulièrement dans les services correctionnels pour adultes et l'aide juridique.

⁵ Des données sur le personnel ne sont pas disponibles pour le secteur des services correctionnels pour jeunes.

Au sujet des données...

Le CCSJ recueille des données sur les ressources et les dépenses dans cinq services de justice : les services de police, les tribunaux, les services correctionnels pour adultes, l'aide juridique et les poursuites. Dans le cas des services correctionnels pour jeunes, on peut se procurer des estimations des dépenses auprès de Justice Canada.

Les dépenses des services de police comprennent les dépenses de fonctionnement réelles payées à même les budgets des forces de police, comme les salaires et les traitements, l'achat et la location de véhicules, et autres frais de fonctionnement. Les recettes, les frais recouverts et les dépenses d'immobilisation (à l'exception de l'achat et de la location de véhicules) sont exclus. Tous les services de police sont inclus, à l'exception du Service canadien du renseignement de sécurité, de la police de Ports Canada, de la police du Canadien National et de la police militaire. Le personnel affecté à l'application de lois particulières dans les domaines de l'impôt, des douanes et de l'accise, de l'immigration, des pêches et de la protection de la faune est également exclu.

Les dépenses des tribunaux comprennent toutes les dépenses de fonctionnement (salaires et avantages sociaux) relatives aux juges et au personnel de soutien des tribunaux de la jeunesse, de la Cour suprême, de la Cour de l'impôt, des cours fédérales/provinciales/territoriales, du Bureau du commissaire à la magistrature fédérale et du Conseil de la magistrature. Sont exclus, entre autres, les Programmes d'exécution des ordonnances alimentaires qui ne relèvent pas de la compétence des services aux tribunaux locaux, les Programmes d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, les services d'accompagnement des prisonniers, et les coûts des services informatiques dans certains secteurs de compétence.

Les dépenses des services correctionnels pour adultes comprennent les dépenses de fonctionnement des établissements de correction fédéraux et provinciaux (les salaires et avantages sociaux pour les gardiens et les autres membres du personnel), la surveillance dans la collectivité (ordonnances de services communautaires, surveillance des personnes en liberté sous caution, restitution), les bureaux centraux et les commissions des libérations conditionnelles (fédérale et provinciales).

Les dépenses des services correctionnels pour jeunes comprennent les mesures de rechange pour les jeunes, les services de garde, la surveillance des adolescents en probation, la surveillance des adolescents mis en liberté provisoire par voie judiciaire, les rapports médicaux et psychologiques, la détention après jugement, les rapports prédécisionnels, les commissions d'examen et les services de sélection. Sont exclus les coûts liés à la détention avant procès (détention provisoire et détention avant comparution) et au règlement des cas de jeunes contrevenants accusés d'infractions à des lois provinciales. Des chiffres approximatifs sont fournis.

Les dépenses de l'aide juridique comprennent les dépenses liées aux affaires criminelles, aux affaires civiles (procédures en matière de divorce, de séparation, de pension alimentaire, de garde et de droit de visite, de protection des enfants) aux frais d'administration des bureaux centraux (salaires et avantages sociaux), aux services d'avocats de pratique privée et d'avocats salariés, et aux coûts des cliniques juridiques communautaires.

Les dépenses des services de poursuites comprennent toutes les dépenses de fonctionnement (salaires et avantages sociaux) liées aux avocats à temps plein et aux avocats contractuels, nommés par les procureurs généraux, qui agissent comme procureurs de la Couronne dans des affaires criminelles fédérales. Toutes les dépenses directes liées au personnel de soutien sont aussi incluses.

Les dépenses au chapitre des services de police sont les plus élevées

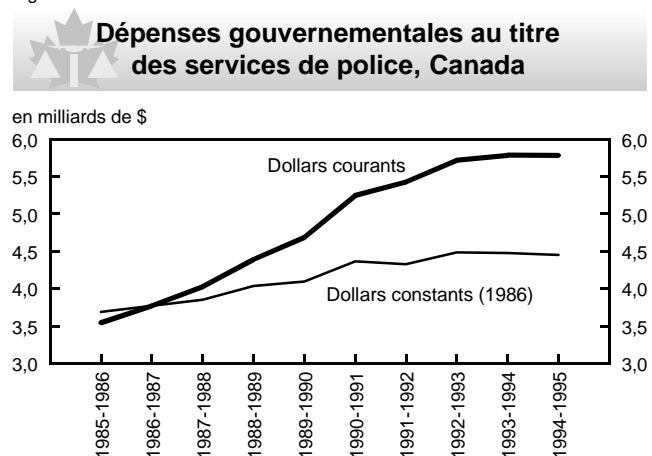
Au total, les administrations ont consacré 5,8 milliards de dollars aux services de police en 1994-1995, ce qui représente un montant de 198 \$ par habitant au Canada (tableau 1). Les dépenses en dollars constants ont augmenté de 18 % entre 1985-1986 et 1990-1991 (figure 4). Tout récemment, toutefois, elles se sont stabilisées. Depuis le début des années 1990, les services de police ont déclaré des augmentations annuelles moyennes de moins de 1 %. Il y a lieu de mentionner que cette baisse du taux de croissance coïncide avec une diminution générale du nombre de crimes signalés à la police. Les taux de criminalité ont diminué pour la quatrième année consécutive en 1995 (Hendrick, 1996).

Parmi les provinces, les dépenses par habitant au titre des services de police sont généralement plus élevées dans le Canada central, suivi de l'Ouest du Canada et ensuite de l'Est du pays. En 1994-1995, les dépenses variaient entre 134 \$ par habitant dans l'Île-du-Prince-Édouard et 194 \$ en Ontario (tableau 5). Les coûts par habitant en dollars constants, en 1994-1995 étaient généralement les mêmes ou un peu plus élevés, comparativement aux coûts signalés en 1990-1991, une exception notable étant observée. Au Québec le coût par habitant des services policiers avait diminué de 13% en 1994-1995 par rapport à 1990-1991.

Les services de police assurés à contrat

Les administrations municipales paient la plus forte part des dépenses des services de police (55 % ou 3,2 milliards de dollars en 1994-1995), suivies des administrations provinciales (24 % ou 1,4 milliard de dollars), et de l'administration fédérale (21 % ou 1,2 milliard de dollars). Des contrats conclus avec des services de police - une méthode à laquelle on a recours depuis les années 1930 - permettent d'offrir des services centralisés qui peuvent contribuer à réduire les frais d'administration. En 1994-1995, les contrats signés avec la GRC comptaient pour

Figure 4



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique

16 % de tous les fonds consacrés aux services de police par les administrations provinciales, municipales et territoriales. Une autre proportion de 20 % était versée aux forces de police provinciales pour la prestation de services de police dans des régions en grande partie rurales. Le reste, soit 64 %, était payé par les municipalités qui avaient leurs propres services de police.

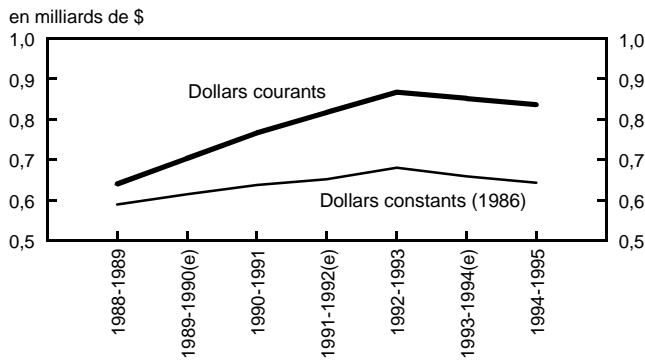
Les dépenses des tribunaux ont affiché une baisse

L'administration des tribunaux de la famille, des tribunaux de juridiction civile et des tribunaux de juridiction criminelle a coûté aux administrations 835 millions de dollars en 1994-1995, ou 29 \$ par personne au Canada (tableau 1). Après correction de l'inflation, les dépenses totales étaient de 9 % plus élevées que le montant déclaré en 1988-1989, lorsque des données à l'échelle nationale ont été recueillies pour la première fois (figure 5). Toutefois, les dépenses en dollars constants ont affiché une baisse de 5 % depuis 1992-1993.

Parmi les provinces qui ont fourni des données complètes, les dépenses par habitant variaient de 24 \$ en Ontario à 36 \$ en Colombie-Britannique (tableau 5). À l'exception de l'Ontario et de l'Alberta, les coûts par habitant en dollars constants parmi les secteurs de compétence étaient soit identiques soit supérieurs à ceux qui avaient été déclarés en 1990-1991.

Figure 5

Dépenses gouvernementales au titre des tribunaux, Canada



(e) indique des valeurs estimatives

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique

La réduction des coûts au moyen de la déjudiciarisation

De récentes initiatives visant à soustraire des causes à la procédure judiciaire officielle devraient réduire le nombre de causes ainsi que les coûts. Par exemple, la promulgation du projet de loi C-41 (1996) encourage dans certaines circonstances le recours à la médiation, aux conseils de famille et aux cercles de détermination de la peine comme solutions de rechange à une procédure devant un tribunal de juridiction criminelle.

Une sélection avant la mise en accusation et avant la comparution devant un tribunal constitue une autre façon de contenir les coûts des tribunaux. Par exemple, l'Ontario a adopté en 1993 une nouvelle méthode de gestion des cas appelée Stratégie d'investissement. Cette initiative met l'accent sur la divulgation, par la Couronne, de tous les renseignements ayant trait à une affaire criminelle, sur la sélection rigoureuse des accusations, et sur le règlement avant procès. Le but est de régler ou de mieux cerner les questions avant le procès, ce qui réduit le temps passé en cour ou évite des poursuites judiciaires dans des causes relativement mineures.

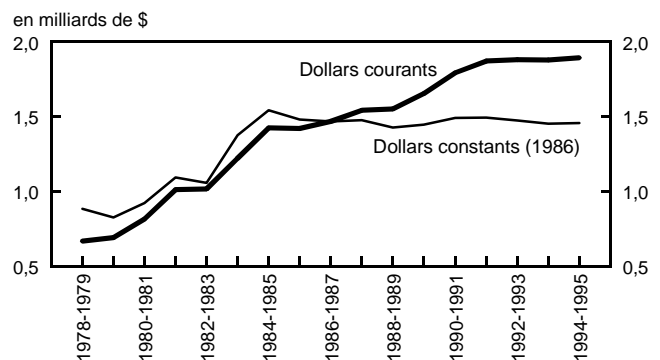
La déjudiciarisation est également utilisée pour les affaires civiles. Par exemple, on a beaucoup recours à des programmes de médiation familiale et à des enquêtes des préliminaires pour soustraire des causes à la procédure judiciaire officielle. En outre, on utilise de plus en plus des méthodes de médiation en droit civil (p. ex., droit du travail et poursuites en matière de petites créances).

Les dépenses au chapitre des services correctionnels pour adultes se stabilisent

En 1994-1995, les administrations ont dépensé 1,9 milliard de dollars au chapitre des services correctionnels pour adultes, ou 65 \$ par habitant au Canada (tableau 1). Les dépenses en dollars constants ont augmenté de 68 % entre 1978-1979 et 1985-1986 à une moyenne annuelle de 7 %. Toutefois, la croissance récente a été relativement stable. Depuis 1986-1987, les coûts ont diminué, en moyenne, de moins de 1 % par année.

Figure 6

Dépenses gouvernementales au titre des services correctionnels pour adultes, Canada



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique

Services correctionnels fédéraux et provinciaux

En 1994-1995, la part fédérale des dépenses totales de fonctionnement au titre des services correctionnels pour adultes (913 millions de dollars) a atteint près de la moitié (48 %). La plus grande partie de ces fonds a été consacrée à des services de détention pour des contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus (75 %). Le reste s'est réparti de la façon suivante : services de surveillance dans la collectivité (7 %), Commission nationale des libérations conditionnelles (3 %), et dépenses de l'administration centrale et des bureaux régionaux (15 %). Les administrations provinciales et territoriales ont alloué une part un peu plus élevée de leurs fonds aux services de détention (83 % en 1994-1995).

Parmi les provinces, les dépenses par habitant au titre des services correctionnels pour adultes ont varié entre 22 \$ au Nouveau-Brunswick et 48 \$ en Saskatchewan (tableau 5). À l'exception de l'Alberta, les dépenses par habitant en 1994-1995 ont été plus élevées que celles qui avaient été déclarées quatre ans auparavant. Terre-Neuve, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont affiché les plus fortes hausses en dollars constants. En Colombie-Britannique, où les augmentations ont été les plus marquées, la demande de services a aussi sensiblement augmenté. Le nombre de contrevenants sous garde a progressé de 34 %; celui des contrevenants assujettis à une forme quelconque de surveillance dans la collectivité s'est accru à un taux comparable (Foran, 1996).

Contrairement aux autres secteurs de compétence, en Alberta les dépenses par habitant au chapitre des services correctionnels pour adultes en 1994-1995 se comparent aux chiffres de 1990-1991. Ce résultat est en partie attribuable à des initiatives gouvernementales visant à réduire les dépenses. En 1993-1994, la rémunération au rendement qui était versée aux détenus a été supprimée, et en 1994-1995 les salaires ont été réduits de 5 % à l'échelle de la province (Foran, 1996).

Compression des dépenses des prisons

Même si le nombre de détenus a augmenté, les coûts liés à leur maintien derrière les barreaux ont diminué (Foran, 1996). Par exemple, il en coûtait en moyenne 121 \$ par jour pour loger un détenu sous responsabilité fédérale en 1994-1995, ce qui représente une baisse de 18 % depuis 1990-1991 après correction de l'inflation. Au cours de la même période, le nombre quotidien moyen de détenus a augmenté de 24 %. De même, le coût quotidien moyen par détenu à l'échelle provinciale/territoriale (107 \$ en 1994-1995) a régressé de 11 % entre 1990-1991 et 1994-1995. Au cours de la même période, le nombre quotidien moyen de détenus a augmenté de 11 %.

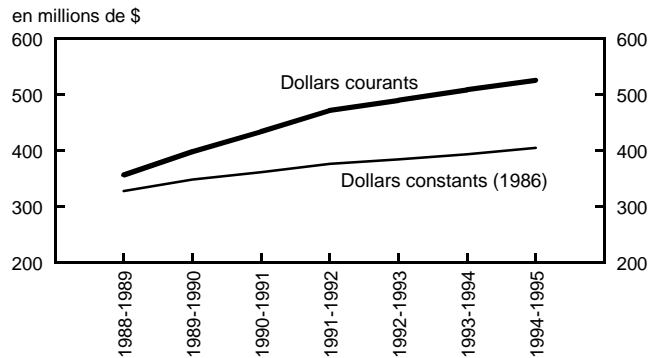
L'un des facteurs qui a permis à l'administration fédérale de comprimer les dépenses des prisons est la double occupation des cellules. Aujourd'hui, environ le quart des cellules construites à l'origine pour loger un seul détenu sont partagées par deux détenus. Bien que des chiffres ne soient pas disponibles, les provinces ont également recours à cette solution pour comprimer les coûts.

Les dépenses au titre des services correctionnels pour jeunes ont augmenté

En 1994-1995, les dépenses au titre des services communautaires et du placement sous garde des jeunes ont été évaluées à 526 millions de dollars, ou 18 \$ par habitant (tableau 1). Depuis la collecte des premières données en 1988-1989, les dépenses totales ont progressé de 23 % après correction de l'inflation (4 % par année en moyenne) (figure 7). Cette progression s'est accompagnée d'une augmentation globale de 26 % du nombre quotidien moyen de détenus. Le compte moyen de probationnaires a également enregistré une hausse de 30 % depuis que les premières données ont été recueillies en 1990-1991 (St. Amand et Greenberg, 1996).

Figure 7

Dépenses gouvernementales au titre des services correctionnels pour jeunes, Canada



Source : Justice Canada

Parmi les provinces, les dépenses en 1994-1995 variaient de 12 \$ par personne au Québec et en Alberta, à 36 \$ dans l'Île-du-Prince-Édouard (tableau 5). Alors que les dépenses ont augmenté à l'échelle nationale, cette tendance ne se retrouve pas dans tous les secteurs de compétence. En fait, sept secteurs ont déclaré des baisses, y compris - tout particulièrement - le Yukon.

Les dépenses au titre de l'aide juridique sont supérieures à celles des autres secteurs

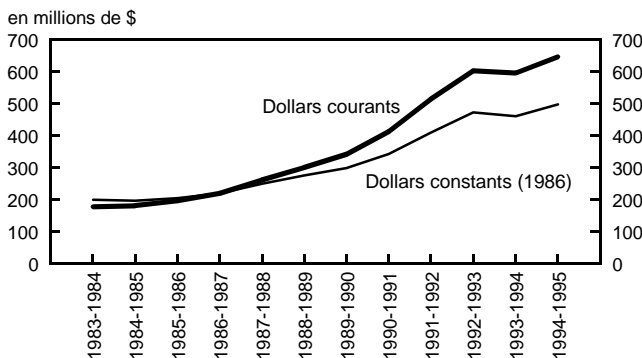
Les régimes d'aide juridique du Canada ont dépensé 646 millions de dollars en 1994-1995, ou 22 \$ par habitant (tableau 1). Après correction de l'inflation, les dépenses ont affiché une hausse de 149 % depuis 1983-1984 (ou 9 % en moyenne par année). Toutefois, l'augmentation a été la plus forte à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (figure 8) : les dépenses totales ont presque doublé entre 1988-1989 et 1994-1995. Parmi les facteurs qui ont contribué à cette progression figurent les suivants : le nombre croissant d'affaires adressées aux tribunaux, l'augmentation des honoraires versés aux avocats de pratique privée, et un plus

grand nombre de clients admissibles en raison du ralentissement économique de 1990 à 1992. Depuis 1988-1989, les demandes de services d'aide juridique ont affiché une hausse de 29 % (CCSJ, 1996b).

En 1994-1995, parmi les provinces, les dépenses par habitant de l'aide juridique ont varié de 4 \$ dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick à 32 \$ en Ontario (tableau 5). Ces fortes variations dans les coûts tiennent en partie à des différences dans les systèmes de prestation des services ainsi que dans la gamme de services offerts par les régimes d'aide juridique. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont enregistré les plus fortes augmentations. Les dépenses par habitant au titre des services fournis par des avocats de pratique privée ont augmenté considérablement dans ces deux provinces depuis 1990-1991 (figure 9). Toutefois, on s'attend à ce que des efforts récents visant à contrôler les coûts réduisent les dépenses au cours des années qui viendront.

Figure 8

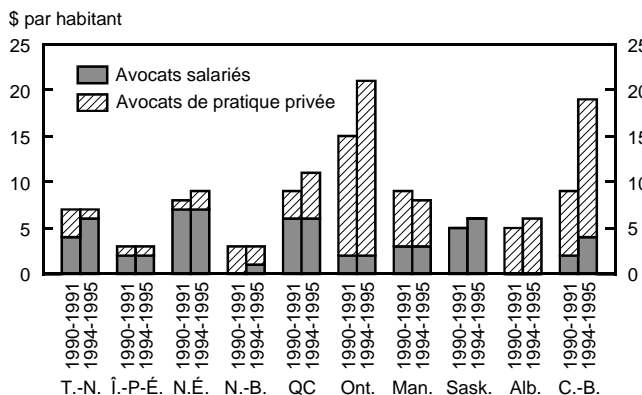
Dépenses gouvernementales au titre de l'aide juridique, Canada



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique

Figure 9

Dépenses par habitant au titre des services directs d'aide juridique 1990-1991 et 1994-1995 (dollars constants de 1986)



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique

Les dépenses au chapitre des poursuites ont été les plus faibles

En 1994-1995, les dépenses gouvernementales au titre des poursuites ont totalisé 258 millions de dollars - 40 % du montant consacré à l'aide juridique. Ce total a représenté un coût de 9 \$ par personne au Canada.

Parmi les provinces, les coûts par habitant variaient entre 5 \$ dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec, à 13 \$ en Colombie-Britannique (tableau 5). Ces différences tiennent en partie à des variations dans la gamme de services fournis par les divers secteurs de compétence. Par exemple, des différences dans les responsabilités «extrajudiciaires», dans la gamme de services offerts aux victimes, et dans le degré d'intervention des procureurs dans le processus de mise en accusation peuvent donner lieu à des niveaux de dépenses sensiblement différents.

Résumé

À l'instar de nombreux services financés par des fonds publics, les coûts des services juridiques se sont stabilisés au cours des dernières années : En 1994-1995, à 340 \$ par habitant au Canada, elles étaient légèrement inférieures à ce qu'elles étaient quatre ans auparavant. Toutefois, même si le total des dépenses est demeuré relativement constant, les coûts associés à divers services de justice ont varié. Dans le cas des services correctionnels pour jeunes et, tout particulièrement, dans celui de l'aide juridique, les dépenses ont progressé. Par contraste, les dépenses des services de police, des tribunaux et des services correctionnels pour adultes - les services de justice les plus coûteux - ont été relativement stables. En dépit de cette stabilité, tous les secteurs sont à la recherche de façons plus économiques d'offrir les services pendant cette période de restrictions financières (voir *Quelques exemples de mesures récentes visant à réduire les coûts* et *La modernisation des services de justice*).

Quelques exemples de mesures récentes visant à réduire les coûts

Services de police

- utilisation d'agents spéciaux plutôt que d'agents de police pour accompagner les prisonniers
- recours accru à des bénévoles pour des tâches liées à la sécurité qui ne nécessitent pas le port d'une arme à feu
- création de forces de police régionales pour desservir les régions urbaines et suburbaines

Tribunaux

- sélection avant la comparution pour réduire le temps «passé en cour»
- mesures visant à soustraire des causes à la procédure judiciaire officielle
- recours accru aux vidéoconférences pour réduire les frais de déplacement et les frais de tribunaux
- rationalisation des opérations entre les paliers de juridiction pour réduire les frais administratifs

Services correctionnels

- des modifications législatives (projet de loi C-37, 1985 et projet de loi C-41, 1996) devraient réduire le nombre de peines d'emprisonnement imposées à des adultes et à des jeunes en utilisant plus souvent des mesures de rechange au niveau de la collectivité
- double occupation des cellules pour les détenus adultes
- ententes contractuelles de partage des installations entre les administrations fédérale et provinciales
- surveillance électronique des contrevenants adultes non violents
- réduction des effectifs de garde au moyen de la vidéosurveillance
- privatisation de certaines fonctions (p. ex., services alimentaires)

Aide juridique

- recours accru aux frais d'utilisation
- réduction de la couverture pour certaines questions juridiques

Tout le système

- attention accrue portée à la prévention du crime
- systèmes intégrés de gestion des cas
- rationalisation des services

La modernisation des services de justice

Certains secteurs de compétence ont commencé à modifier la façon dont ils dirigent leurs affaires. Par exemple, la rationalisation des procédures en matière pénale, en matière civile et en droit de la famille devrait réduire les chevauchements dans l'information et les efforts. En outre, on envisage la mise en place de systèmes intégrés de gestion des cas qui permettront à tous les organismes qui offrent des services de justice d'échanger de l'information. Des systèmes restructurés, conçus pour faciliter l'échange de renseignements entre tous les participants du système de justice, devraient se traduire par une réduction des coûts associés à la collecte et à la gestion des données. En outre, la notion d'«intégration» s'étend au delà du système de justice lui-même. Par exemple, des renseignements sur l'état de santé d'un contrevenants ainsi que sur ses besoins en matière de soutien social seraient également disponibles. Des changements fondamentaux de ce genre devraient aboutir à des mécanismes de prestation des services qui seront plus économiques et davantage axés sur les besoins des clients.

Un exemple récent...

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé une initiative unique en son genre qui devrait transformer l'administration de la justice dans cette province et, éventuellement, réduire la criminalité et les coûts connexes. Au cours des prochaines années, la province a l'intention de se doter de la technologie nécessaire pour appuyer la rationalisation des services en matière de droit criminel, de droit civil et de droit de la famille, d'améliorer la collaboration inter-organismes et de mettre en oeuvre de nouvelles pratiques de gestion et de nouveaux services de soutien. L'initiative, dont le coût a été évalué à environ 60 millions de dollars, sera financée au moyen d'un partenariat entre les secteurs privé et public. Les frais de développement seront assumés par un partenaire du secteur privé. La province remboursera ce montant au cours d'une période de 12 ans au moyen des économies qu'elle compte réaliser.

Références

Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), 1996a. «Recueil de données sur la justice». Juristat, vol. 16, n° 9. Ottawa : Statistique Canada.

Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), 1996b. L'Aide juridique au Canada : Ressources et nombre de cas 1994-1995. N° 85F0015XPB au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), 1996c. L'aide juridique au Canada : Une description des opérations, Octobre 1995. N° 85-217 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Conseil national de prévention du crime, septembre 1996. Un bon placement : Prévention de la criminalité et de la victimisation. Ottawa.

Foran, Tim, 1996. «Dépenses gouvernementales au titre des services correctionnels pour adultes». Juristat, vol. 16, n° 3. Centre canadien de la statistique juridique.

Hendrick, Dianne, 1996. «Statistique de la criminalité au Canada, 1995». Juristat, vol. 16, n° 10. Centre canadien de la statistique juridique.

St. Amand, Carol et Greenberg, Peter, 1996. «Le placement sous garde et la probation chez les adolescents au Canada, 1994-1995.» Juristat, vol. 16, n° 5. Centre canadien de la statistique juridique.

Statistique Canada (SC), 1996a. Comptes nationaux des revenus et des dépenses : estimations trimestrielles. N° 13-001-PPB au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada (SC), 1996b. *MegaTrends* (document non publié). Ottawa.

Tableau 1

Dépenses au titre des services de justice, dollars courants et dollars constants (1986), Canada

Dollars courants														
Catégorie de service	1988-1989 (en milliers de \$)		1989-1990 (en milliers de \$)		1990-1991 (en milliers de \$)		1991-1992 (en milliers de \$)		1992-1993 (en milliers de \$)		1993-1994 (en milliers de \$)		1994-1995 (en milliers de \$)	
	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant
Services de police	4 389 414	163	4 684 760	171	5 248 530	189	5 426 887	193	5 716 833	200	5 790 165	200	5 783 656	198
Tribunaux	639 891	24	766 334	28	867 006	30	835 404	29
Serv. corr. adultes	1 477 721	55	1 653 785	60	1 791 705	64	1 872 371	67	1 879 819	66	1 878 892	65	1 893 530	65
Garde	1 161 074		1 299 375		1 385 470		1 461 721		1 444 059		1 475 167		1 498 142	
Serv. comm.	140 154		153 351		169 108		177 685		187 530		187 905		192 020	
Adm. centrale	152 445		178 483		204 423		203 013		216 151		181 779		171 049	
Comm. des lib. cond.	24 048		28 067		30 704		29 953		32 079		34 042		203 368	
Serv. corr. jeunes	355 926	13	397 785	15	433 691	16	471 211	17	489 078	17	507 960	18	525 545	18
Aide juridique	300 312	11	341 388	12	412 072	15	513 953	18	602 128	21	594 939	21	646 433	22
Poursuites	257 855	9
Total¹	7 163 264	266	7 780 831(e)	284	8 652 332	311	9 101 107(e)	324	9 554 864	335	9 623 161(e)	332	9 942 423	340
Dollars constants (1986)														
Services de police	4 038 099	150	4 095 070	150	4 366 498	157	4 327 661	154	4 483 791	157	4 478 085	155	4 452 391	152
Tribunaux	588 676	22	637 549	23	680 005	24	643 113	22
Serv. corr. adultes	1 359 448	51	1 446 616	53	1 490 603	54	1 493 119	53	1 474 368	52	1 453 126	50	1 457 683	50
Garde	1 068 145		1 135 817		1 152 637		1 165 647		1 132 595		1 140 887		1 153 304	
Serv. comm.	128 936		134 048		140 689		141 695		147 082		145 325		147 821	
Adm. centrale	140 243		156 017		170 069		161 892		169 530		140 587		131 677	
Comm. des lib. cond.	22 123		24 534		25 544		23 886		25 160		26 328		156 557	
Serv. corr. jeunes	327 439	12	347 714	13	360 808	13	375 766	13	383 591	13	392 854	14	404 577	14
Aide juridique	276 276	10	298 416	11	342 822	12	409 851	15	472 257	17	460 123	16	497 639	17
Poursuites	198 503	7
Total¹	6 589 938	245	6 801 425(e)	248	7 198 280	259	7 257 661(e)	258	7 494 012	263	7 442 505(e)	257	7 653 906	262
Moins les poursuites													7 455 403	255

¹ Pour permettre d'établir des comparaisons d'une année à l'autre, les dépenses des tribunaux pour 1989-1990, 1991-1992 et 1993-1994 ont fait l'objet d'une estimation fondée sur la moyenne entre les années de déclaration qui précèdent et qui suivent immédiatement la période de référence. Ces estimations sont incluses dans le total. À noter que les dépenses au titre des poursuites sont incluses dans le total pour 1994-1995 seulement.

.. indique que les données ne sont pas disponibles

(e) indique des valeurs estimatives

Sources : Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada, 1994. *Statistique Canada* - N° 85-002 au catalogue, vol. 16, n° 1.

Enquête sur les ressources, les dépenses et le personnel des tribunaux, (1988-1989, 1990-1991, 1992-1993, 1994-1995).

Services correctionnels pour adultes au Canada (1988-1989 à 1994-1995). *Statistique Canada* - N° 85-211 au catalogue.

L'aide juridique au Canada : Ressources et nombre de cas, 1994-1995. *Statistique Canada* - N° 85-F0015XPB au catalogue.

Les ressources, les dépenses et le personnel des programmes de poursuites pénales, 1994-1995. *Statistique Canada* - N° 85-402 - XPF au catalogue.

Young Offenders Cost-Sharing Agreements, Total Shareable Costs, Justice Canada, 1994/95.

Population : Fondé sur les estimations démographiques du 1^{er} juillet. Estimations, projections démographiques et analyses. *Statistique Canada* - N° 91-002 au catalogue (vol. 8, n° 3)

Tableau 2


Nombre d'employés selon le service de justice, Canada

Catégorie de service	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Police	72 719	73 759	75 293	76 214	77 051	76 857	75 351
Agents	53 312	54 233	56 034	56 774	56 992	56 901	55 859
Civils	19 407	19 526	19 259	19 440	20 059	19 956	19 492
Tribunaux	11 751	..	11 888	..	12 101	..	11 954
Serv. corr. adultes	26 570	26 271	26 924	28 557	28 327	26 840	27 103
Détenition	21 517	20 913	21 261	22 823	22 608	21 725	22 099
Non-détention	2 844	2 967	3 313	3 449	3 333	3 087	3 154
Adm. centrale	1 822	1 971	1 930	1 864	1 932	1 559	1 394
Comm. des lib. cond.	387	420	420	421	454	469	456
Serv. corr. jeunes
Aide juridique	2 433	2 294	2 406	2 598	2 746	2 903	3 028
Poursuites	3 198
Total¹	113 473	114 144	116 511	119 364	120 225	118 628	120 634
						Moins les poursuites	117 436

¹ Pour permettre d'établir des comparaisons d'une année à l'autre, le nombre d'employés des tribunaux pour 1989-1990, 1991-1992 et 1993-1994 a fait l'objet d'une estimation fondée sur la moyenne entre les années de déclaration qui précèdent et qui suivent immédiatement la période de référence. Ces estimations sont incluses dans le total. À noter que les chiffres sur les employés affectés aux poursuites sont inclus dans le total pour 1994-1995 seulement.
 .. indique que les données ne sont pas disponibles

Sources : Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada, 1994. *Statistique Canada* - N° 85-002 au catalogue, vol. 16, n° 1. Enquête sur les ressources, les dépenses et le personnel des tribunaux, (1988-1989, 1990-1991, 1992-1993, 1994-1995). *Statistique Canada* - N° 85-211 au catalogue. Services correctionnels pour adultes au Canada (1988-1989 à 1994-1995). *Statistique Canada* - N° 85-211 au catalogue. L'aide juridique au Canada : Ressources et nombre de cas, 1994-1995. *Statistique Canada* - N° 85-F0015XPB au catalogue. Les ressources, les dépenses et le personnel des programmes de poursuites pénales, 1994-1995. *Statistique Canada* - N° 85-402 - XPF au catalogue. Young Offenders Cost-Sharing Agreements, Total Shareable Costs, Justice Canada, 1994/95.

Tableau 3



Dépenses fédérales au titre des services de justice, Canada

Catégorie de service	1990-1991	Portion fédérale %	Dépenses fédérales par habitant		1994-1995	Portion fédérale %	Dépenses fédérales par habitant	
	Dépenses gouvernementales totales ¹		Dollars courants	Dollars constants (1986)	Dépenses gouvernementales totales ¹		Dollars courants	Dollars constants (1986)
	(en milliers de \$)				(en milliers de \$)			
Services de police	5 248 530	18	33	28	5 783 656	21	42	33
Tribunaux	766 334	28	8	6	835 404	30	9	7
Serv. corr. adultes	1 791 705	48	31	26	1 893 530	48	31	24
Serv. corr. jeunes	433 691	36	6	5	525 545	30	5	4
Aide juridique²	412 072	37	5	5	646 433	27	6	5
Poursuites	257 855	16	1	1
Total	8 652 332	27	83	69	9 942 423	28	95	74
					Moins les poursuites	28	94	72
					9 684 568			

¹ Comprend les dépenses au titre de la justice par tous les échelons d'administration publique : municipal, provincial/territorial et fédéral.

² La portion fédérale comprend les contributions à l'aide juridique criminelle et civile. Veuillez noter que les contributions fédérales à l'aide juridique civile dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Alberta, ne sont pas disponibles et sont donc exclues de la portion fédérale présentée pour l'aide juridique.

.. indique que les données ne sont pas disponibles

Sources : Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada, 1994. *Statistique Canada* - N° 85-002 au catalogue, vol. 16, n° 1. Enquête sur les ressources, les dépenses et le personnel des tribunaux, (1990-1991 et 1994-1995).

Services correctionnels pour adultes au Canada, 1994-1995. *Statistique Canada* - N° 85-211 au catalogue.

L'aide juridique au Canada : Ressources et nombre de cas, 1994-1995. *Statistique Canada* - N° 85-F0015XPB au catalogue.

Les ressources, les dépenses et le personnel des programmes de poursuites pénales, 1994-1995. *Statistique Canada* - N° 85-402 - XPF au catalogue. Young Offenders Cost-Sharing Agreements, Total Shareable Costs, Justice Canada, 1994/95.

Tableau 4



Dépenses au titre de la justice des provinces et territoires, dollars courants et dollars constants (1986) par habitant¹

Secteur de compétence	\$ par habitant en 1990-1991		\$ par habitant en 1994-1995		Variation en % depuis 1990-1991
	\$ courants	\$ constants	\$ courants	\$ constants	
Terre-Neuve	230	192	258	205	7
Île-du-Prince-Édouard	219	181	236	187	3
Nouvelle-Écosse ²	219	184	244	192	4
Nouveau-Brunswick	205	170	230	180	6
Québec ³	265	220	264	206	-6
Ontario	287	236	308	243	3
Manitoba	252	210	271	215	2
Saskatchewan	262	218	296	235	8
Alberta	242	202	250	198	-2
Colombie-Britannique	241	202	295	233	16
Yukon ⁴	1 028	854	1 084	836	-2
Territoires du Nord-Ouest ⁴	1 146	953	1 250	964	1
Total	266	221	286	220	-1

¹ Comprend les dépenses au titre des services de police, des tribunaux, des services correctionnels pour adultes et pour jeunes, et de l'aide juridique. Les dépenses au titre des poursuites sont exclues.

² Sont exclues les cours municipales qui, selon les estimations, représentent 15 % du nombre de causes.

³ Sont exclues les cours municipales qui, selon les estimations, représentent 20 % du nombre de causes.

⁴ Les dépenses par habitant sont plus élevées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest en raison du coût élevé de la prestation des services dans des régions éloignées et peu peuplées.

Population : Fondé sur les estimations démographiques du 1^{er} juillet. Estimations, projections démographiques et analyses. *Statistique Canada* - N° 91-002 au catalogue (vol. 8, n° 3)

Tableau 5

Dépenses des divers services de justice dans les provinces et les territoires, en dollars courants et en dollars constants (1986), par habitant¹

	1990-1991											
	Services de police ¹		Tribunaux ²		Services correctionnels pour adultes ³		Services correctionnels pour jeunes ⁴		Aide juridique		Poursuites ⁵	
	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant	Dollars courants par habitant
Terre-Neuve	143	119	26	22	30	25	23	19	8	7
Île-du-Prince-Édouard	120	99	22	19	34	28	39	32	4	3
Nouvelle-Écosse	134	112	32	27 ⁶	25	22	17	14	11	9
Nouveau-Brunswick	141	117	24	20	22	18	14	12	4	3
Québec	200	166	20	16 ⁷	22	19	10	8	13	11
Ontario	178	148	26	21	43	34	19	16	21	17
Manitoba	167	139	24	20	35	29	13	11	13	11
Saskatchewan	172	143	24	20	42	35	17	14	7	6
Alberta	157	131	29	24	36	30	12	10	8	7
Colombie-Britannique	153	127	31	26	28	24	16	14	13	11
Yukon ⁸	588	489	93	77	190	158	124	103	33	27
Territoires du Nord-Ouest ⁸	617	513	106	88	189	157	156	130	78	65
Total	176	147	26	21	33	28	16	13	15	12
	1994-1995											
Terre-Neuve	157	121	30	23	34	32	27	21	10	8	7	6
Île-du-Prince-Édouard	134	103	29	22	33	31	36	28	4	3	5	4
Nouvelle-Écosse	154	119	35	27 ⁶	26	24	17	13	12	9	8	7
Nouveau-Brunswick	159	122	30	23	22	20	15	12	4	3	6	5
Québec	189	145	22	17 ⁷	24	22	12	9	16	13	5	4
Ontario	194	149	24	18	37	35	21	16	32	25	7	6
Manitoba	182	140	27	21	35	33	13	10	13	10	6	5
Saskatchewan	188	145	31	24	48	44	21	16	8	7	6	5
Alberta	169	130	28	22	32	30	12	9	9	7	7	5
Colombie-Britannique	173	133	36	28	38	35	20	16	28	21	13	10
Yukon ⁸	610	470	114	88	236	183	87	67	37	28
Territoires du Nord-Ouest ⁸	660	508	137	106	216	167	152	117	85	66
Total	185	142	27	21	34	26	18	14	22	17	7	5

¹ Sont exclues les dépenses de la Direction générale et de l'École de la GRC. Ces dépenses ont totalisé 352 millions de dollars en 1990-1991 et 412 millions de dollars en 1994-1995.

² Sont exclues les dépenses des cours fédérales. Ces dépenses ont totalisé 57 millions de dollars en 1990-1991 et 59 millions de dollars en 1994-1995.

³ Sont exclus les services correctionnels fédéraux. Ces dépenses ont totalisé 950 millions de dollars en 1990-1991 et 1,063 milliard de dollars en 1994-1995.

⁴ Sont exclus les coûts liés à la détention avant procès (détention provisoire et détention avant comparution) et au règlement des cas de jeunes contrevenants accusés d'infractions à des lois provinciales.

⁵ Sont exclues les poursuites devant des cours fédérales. Ces dépenses ont totalisé 42 millions de dollars en 1994-1995.

⁶ Sont exclues les cours municipales qui, selon les estimations, représentent 15 % du nombre de causes.

⁷ Sont exclues les cours municipales qui, selon les estimations, représentent 20 % du nombre de causes.

⁸ Les dépenses par habitant sont plus élevées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest en raison du coût élevé de prestation des services dans des régions éloignées et peu peuplées.

Population : Fondé sur les estimations démographiques du 1^{er} juillet. Estimations, projections démographiques et analyses. *Statistique Canada - N° 91-002 au catalogue (vol. 8, n° 3)*

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au **(613) 951-9023** ou au **numéro sans frais 1 800 387-2231**. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPB

- Vol. 15 No. 15 Children and Youths as Victims of Violent Crimes / Les enfants et les jeunes victimes de crimes de violence
- Vol. 15 No. 16 Recidivism in Youth Courts 1993-94 / La récidive dans les tribunaux de la jeunesse 1993-1994
- Vol. 16 No. 1 Police Personnel and Expenditures in Canada, 1994 / Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada, 1994
- Vol. 16 No. 2 Motor Vehicle Crimes / Crimes liés aux véhicules à moteur
- Vol. 16 No. 3 Government Spending on Adult Correctional Services / Dépenses gouvernementales au titre des services correctionnels pour adultes
- Vol. 16 No. 4 Youth Court Statistics 1994-95 Highlights / Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse : Faits saillants de 1994-1995
- Vol. 16 No. 5 Youth Custody and Probation in Canada, 1994-95 / Le placement sous garde et la probation chez les adolescents au Canada, 1994-1995
- Vol. 16 No. 6 Violent Crime in Canada / Les crimes de violence au Canada
- Vol. 16 No. 7 Adult Correctional Services in Canada: Highlights for 1994-95 / Les services correctionnels pour adultes au Canada : Faits saillants de 1994-1995
- Vol. 16 No. 8 Adult Community Corrections in Canada: 1994-95 / Les services correctionnels communautaires pour adultes au Canada : 1994-1995
- Vol. 16 No. 9 The Justice Data Factfinder / Recueil de données sur la justice

Catalogue 85-002-XPF

- Vol. 16 No. 10 Statistiques de la criminalité au Canada, 1995
- Vol. 16 No. 11 L'homicide au Canada — 1995
- Vol. 16 No. 12 Harcèlement criminel
- Vol. 17 No. 1 La détermination de la peine dans les tribunaux provinciaux pour adultes au Canada – Étude de neuf secteurs de compétence : 1993 et 1994
- Vol. 17 No. 2 La Prostitution de rue au Canada